



Le contexte de l'année 2016 se traduit par une deuxième année de crise laitière exceptionnelle par sa longueur et son intensité.

Le syndicalisme de solutions et de proximité tel que nous le partageons à la FNPL a été à la manœuvre. **Il s'est mobilisé, a proposé, a innové car les vieilles recettes ne marchent plus.**

La finalité de tout ce que la FNPL entreprend : obtenir un revenu qui permette aux éleveurs de vivre de leur activité.

Notre ambition : créer les conditions favorables pour un prix du lait à la production le plus rémunérateur possible.

A la FNPL nous croyons en l'avenir de la production laitière et du secteur laitier ainsi qu'à sa dynamique. Nous ne surfons pas sur la vague du déclin.

Nous avons un futur, nous les producteurs de lait.

Nous avons des convictions et des valeurs, nous, les syndicalistes !

**NOUS AVONS
UNE STRATÉGIE
À LA FNPL !**

LA FNPL EN ACTION 2016



LA STRATÉGIE DE LA FNPL SE DÉCLINE EN TROIS AXES :

1 Redonner du pouvoir à l'amont par l'économie et l'organisation. C'est-à-dire maintenir une bonne valorisation du marché intérieur laitier, au profit des producteurs en facilitant les initiatives qui consistent à créer de la valeur et à la capter au niveau de l'amont. Le combat pour un prix juste pour les producteurs de lait réclame une filière responsable et organisée avec des acteurs qui cessent de pratiquer le chacun pour soi.

2 Être force de proposition à Bruxelles en défendant la mise en place d'une politique laitière européenne qui oriente, stabilise et innove.

3 Agir sur les leviers de performance techniques et économiques de nos exploitations. Cela passe évidemment par une simplification des normes sans oublier la mise en place rapide de mesures de soutiens et de refinancements indispensables pour sauver la production laitière qui occupe, façonne, et fait vivre les territoires ruraux.

Alors que d'ici à 10 ans, la moitié de la production laitière changera de main du fait de la pyramide des âges, on ne peut sérieusement s'engager dans ce métier avec une visibilité économique de quelques semaines et sans avoir la possibilité d'être réellement acteur de son destin. C'est tout l'enjeu du travail mené par la FNPL au service des éleveurs.

Conseil national de la FNPL du 26 novembre 2015 avec Serge Papin, PDG du groupe System U



Marie-Thérèse Bonneau :
Vice présidente de la FNPL



« Pour la FNPL, il est indispensable de libérer les initiatives en desserrant les contraintes. C'est pourquoi, le syndicalisme doit se réinventer. L'année 2016 a été, à ce titre, une belle illustration. »

VICTOIRE SYNDICALE : DE LA TRANSPARENCE !

La charte laitière de valeurs de la FNPL, présentée aux acteurs de la filière en janvier 2016, se fonde sur des relations commerciales renouvelées, durables et transparentes dans l'intérêt des producteurs. L'objectif de la FNPL a été de remettre le producteur au centre des enjeux de la négociation commerciale. Cette charte, outil syndical, est devenue une référence économique et politique. L'esprit de la charte a été clairement retranscrit dans la loi Sapin 2. Les acquis syndicaux de la FNPL ne se limitent pas aux seuls éléments rendus obligatoires par la loi sur les négociations commerciales. La charte prévoyait aussi de mettre en avant l'origine du lait dans les produits alimentaires. La FNPL a obtenu une obligation de l'indication de l'origine du lait dans les produits laitiers, dès le 1er janvier 2017. Avec cette expérimentation, la valeur France a un prix dès la ferme.

VICTOIRE SYNDICALE : DU PRIX !

Grace à la mise en place de la charte laitière de valeurs de la FNPL, on a constaté que le prix du lait payé aux producteurs en France a été significativement supérieur à celui d'autres pays laitiers européens (Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni). L'écart moyen entre la France et l'Allemagne est estimé à + 27 euros sur l'année 2016.

VICTOIRE SYNDICALE : DE L'EUROPE !

Depuis 4 ans, la FNPL porte un dispositif volontaire européen d'adéquation entre l'offre et la demande, en période de crise. Le dispositif volontaire d'aide à la réduction de production annoncé, en juillet 2016, par la Commission Européenne est une première réponse. L'adhésion des producteurs de lait de l'Union Européenne à cette mesure prouve le bien-fondé de la stratégie de la FNPL et sa crédibilité. Mais, ce serait de la naïveté de croire que le problème est ainsi définitivement réglé. C'est pourquoi, la FNPL milite pour un dispositif plus réactif, facilement mobilisable et pérenne dans le temps.

VICTOIRE SYNDICALE : DE LA SIMPLIFICATION !

La FNPL a obtenu grâce à l'action coordonnée de la profession, la simplification, par décret, des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en élevage (ICPE). Le contrôle périodique est supprimé. Il était à la charge des exploitants agricoles tous les cinq ans et coûtait entre 500 et 800 €. Le seuil des exploitations soumises au régime de l'autorisation est relevé. L'étude d'impact qui se chiffrait entre 8 000 € et 15 000 €, est désormais obligatoire à partir de 400 vaches laitières au lieu de 151. En effet, c'est désormais le régime de l'enregistrement qui s'applique entre 151 et 400 vaches laitières.

Thierry Roquefeuil : Président de la FNPL



« Défendre le revenu des producteurs de lait est notre ADN et ne peut s'extraire d'une logique de filière. Agir sur le prix est notre raison d'être. »

VICTOIRE SYNDICALE : DU COLLECTIF !

Dans son livre blanc de mars 2015, la FNPL avait identifié un triple enjeu : faciliter la mobilité des producteurs, créer de la concurrence à l'amont et fluidifier les relations entre les différents acteurs. La FNPL défend donc la mise en place de contrats collectifs, avec une logique de dynamique territoriale (AOP). La FNPL a obtenu la mise en place, dans la loi Sapin 2, d'un accord-cadre comme outil contractuel collectif entre les OP (organisation de producteurs) et les transformateurs laitiers. La renégociation d'un nouveau contrat doit se formaliser de manière obligatoire par cet accord cadre. C'est la reconnaissance officielle du rôle des OP dans la négociation collective du prix et des volumes.

Assemblée générale de la FNPL, les 16 et 17 mars 2016 à Saint-Didier-sur-Beaujeu (Rhône)



VICTOIRE SYNDICALE : DE LA PROTECTION !

Afin d'anticiper les effets négatifs de la volatilité des cours sur le revenu des producteurs de lait, la FNPL a décidé de mobiliser, dès novembre 2014, tous les partenaires de l'élevage dans le cadre du pacte laitier. Les banques, signataires de ce pacte laitier, ont un rôle clé dans la recherche de solutions pour permettre à leurs clients éleveurs de surmonter les difficultés. Face à des demandes de garanties supplémentaires et afin de protéger le patrimoine privé des éleveurs, la FNPL a mis en place un dispositif de fonds de garanties avec la Sogal-Socamuel (société de garantie des entreprises laitières et alimentaires) et le concours de la Siagi.

André Bonnard : Secrétaire général de la FNPL



« Transformons nos cahiers des charges en cahiers des chances pour que les éleveurs laitiers puissent enfin récupérer ce qui leur revient de droit. La FNPL défend une compétitivité par la valorisation. »